



DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Identité du ou des demandeurs (1)

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Domicilié(e)

Adresse

CodePostal

Ville

Tél.

Nature du livret

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille : (2)

- d'époux
- de mère
- de père
- commun des père et mère (3)

Motif de la demande

Pour le motif suivant : (2)

- perte, vol ou destruction du premier livret.
- changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret.
- époux dépourvu du livret.

Je motive ma demande par les considérations suivantes (4) :

Conditions de délivrance

Je sollicite (2) :

- l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- la reconstitution d'un nouveau livret et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A CHALIGNY, le

Signature

(1) Nom en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix

(3) Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère.

(4) Préciser les motifs de la demande

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

Lorsque le premier livret n'est pas présenté

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.
La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Mariage contracté à la mairie
le

ENTRE

Nom(1)

Nom(1)

Prénoms
né le
à
(2)
(3)

Prénoms
née le
à
(2)
(3)

ENFANTS

1) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

2) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

3) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

4) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

5) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

6) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

7) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

8) Nom (4)
Prénoms
Né(e) le
à
(2)

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion d'extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat Civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

1) Nom en lettres capitales

2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès

3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.

4) Nom de famille en lettres CAPITALES : indiquer le cas échéant, après le nom de famille, "suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun)".